

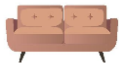


Bonus Réparation Sièges et Literie



Produits et interventions éligibles au Bonus

Produits éligibles Bonus Réparation Sièges et Literie*



Sièges :

- ▶ **Tous les fauteuils fixes, mécanisés ou électriques**
 - ▶ Fauteuils club, bergère, chesterfield, etc.
 - ▶ Fauteuils convertibles
 - ▶ Fauteuils en cuir ou textile, métal ou bois, osier ou rotin
 - ▶ Fauteuils relaxation, massant
- ▶ **Tous les canapés**
 - ▶ Canapés fixes droits ou d'angle
 - ▶ Canapés convertibles
 - ▶ Canapés relaxants
 - ▶ Sofas, divans, méridiennes, chauffeuses
- ▶ **Toutes les chaises, bancs et tabourets**
 - ▶ Pour toute la maison
 - ▶ Pour le jardin

Literie :

- ▶ **Sommiers**
 - ▶ Tapissiers ou sans rembourrage
 - ▶ Fixes, mécanisés ou motorisés
- ▶ **Cadre à lattes**
 - ▶ Fixes, mécanisés ou motorisés
- ▶ **Têtes de lit**
 - ▶ Rembourrées ou capitonnées
 - ▶ Sans rembourrage

* Hors matelas et petits articles de literie rembourrés

Les réparations éligibles au Bonus Réparation Sièges et Literie



<h3>Remplacement de pièces ou composant</h3>	<h3>Reprise de revêtement ou d'assises</h3>	<h3>Réparation de structure ou rembourrage</h3>	<h3>Remplacement ou réparation mécanismes ou motorisation</h3>
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'attaches, de ressorts, de sangles, de lattes ou d'accessoires • Remplacement de quincaillerie (pieds, supports, arrêts, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Couture, reprise sur textile, réparation sur cuir* • Reprise de coutures d'assemblage • Réparation point de tirage ou capiton • Rempaillage d'assise ou de dossier • Réparation ou reprise de cannage 	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation d'une structure, piètement ou accoudoir en bois • Réparation d'une structure, piètement ou accoudoir en métal • Ajout de mousse ou rembourrage 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement ou réparation de mécanisme Relax • Remplacement ou réparation de crémaillère ou mécanisme • Remplacement de moteur électrique, transformateur, accumulateur, commande

* suite à déchirure ou coupure laissant apparaître le rembourrage

Les interventions **non éligibles** au Bonus Réparation Sièges et Literie

- X Actes relevant de la rénovation ou la restauration**
 - X Réhousage de siège ou de Literie
 - X Retapissage textile sur siège ou produits de literie
 - X Restauration de siège ou produits de literie
 - X Réfection ou rénovation de siège ou produits de literie
- X Fabrication de sièges ou produits de literie**
- X Nettoyage de siège ou produits de literie**
- X Actes d'autoréparation ou réparation assistée, réalisés par le consommateur, sans intervention technique et physique d'un réparateur professionnel**
- X Mise à disposition de pièces détachées sans main d'œuvre professionnelle**
- X Actes concernant des produits hors du périmètre défini (notamment matelas, surmatelas, Petits articles de literie rembourrés)**





Montants du Bonus Sièges et Literie

Barème du Bonus Réparation Sièges et Literie



	Remplacement de pièces ou composant	Reprise de revêtement ou d'assises	Réparation de structure ou rembourrage	Remplacement ou réparation mécanismes ou motorisation
1 place (ou produit de literie <140 cm)	30 € *			40 € *
2 places (ou produit de literie >=140 cm)				50 € *
3 places et plus (ou produit de literie >= 180 cm)				60 € *

*Le prix de vente de la réparation doit être supérieur au montant du bonus